

## REGLEMENT DU JEU : "Quiz du Cœur "

### Art. 1 : Organisation

L'association Trans-Forme Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés, dont le siège social est situé 66, boulevard Diderot 75012 Paris, organise suite à la Course du Cœur du 18 au 22 mars 2015 inclus, un jeu gratuit intitulé "Quiz du Cœur".

### Art. 2 : Conditions de participation

Le jeu est uniquement accessible par Internet à l'adresse <http://www.quizducoeur.com/>. Pour participer, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse de courrier électronique. Pour valider sa participation, il faut suivre les instructions indiquées sur le site. La participation est limitée à un seul tirage par personne et quiz, c'est-à-dire que le joueur ne peut remplir qu'un bulletin **entre le lundi 8 juin et le mardi 16 juin 2015** inclus. Le non-respect des conditions de participation entraînera la disqualification du participant.

### Art. 3 : Dotation

Le jeu est doté d'un prix d'une valeur de 60 à 100 €. Chaque prix consiste en deux places d'entrée pour une manifestation sportive de renom.

### Art. 4 : Participation au jeu

Pour participer au jeu, il suffit :

- de se connecter sur le site <http://www.quizducoeur.com> entre le lundi 8 juin à 12h et le mardi 16 juin 2015 à 12h.
- de cliquer sur le lien "Quiz du Cœur" sur la page d'accueil
- de répondre correctement aux 12 questions du Quiz
- une fois les 12 réponses validées, remplir le bulletin de participation qui s'affiche (Les champs obligatoires signalés par une \* doivent impérativement être remplis sous peine de non-validation du bulletin) avant le mardi 16 juin 2015 à 12h05. Trans-Forme se réserve le droit de modifier occasionnellement cet horaire et dans ce cas s'engage à en avertir les internautes sur le site, à l'emplacement du jeu. Ne seront pris en considération que les bulletins de participation correctement remplis. Tout bulletin incomplet sera immédiatement déclaré nul. Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée.

### Art. 5 : Tirage au sort

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort effectué par le directeur de la Course du Cœur, parmi les bulletins de participation comportant les réponses exactes. Ce tirage aura lieu à la fin du jeu, à partir du mardi 30 juin 2015 à 12h15 et dans un délai de 1 semaine. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, l'association Trans-Forme se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Le/la gagnant(e) autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et électronique). Toute information d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'annulation de la participation d'un joueur/d'une joueuse après tirage au sort. Le/la gagnant(e) se verra attribuer deux billets d'entrée pour une manifestation sportive de renom.

### Art. 6 : Liste des gagnants

Le nom du gagnant sera consultable sur le site <http://www.quizducoeur.com>

L'internaute gagnant(e) sera également averti(e) par un e-mail et recevra son lot par voie postale aux coordonnées qu'il/elle aura indiquées. Le / la gagnant(e) autorise les organisateurs à utiliser son nom, sa ville de résidence, son image, sa voix et ses écrits dans le cadre de la communication faite autour du jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

### Art. 7 : Règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment, sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site Internet de Trans-Forme. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le mardi 16 juin 2015, date de fin du jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Trans-Forme, Quiz du Cœur - 66, boulevard Diderot - 75012 Paris. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site <http://www.quizducoeur.com>. Le timbre nécessaire à la demande du règlement par courrier sera remboursé sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

#### **Art. 8 : Remboursement des frais**

Tout participant au jeu peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur la base d'une connexion de 3 mn au tarif réduit. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à Trans-Forme, Quiz du Coeur - 66, boulevard Diderot 75012 Paris, accompagnée d'un RIB et d'un justificatif France Telecom ou d'un fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à ce courrier seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu (même nom et même adresse) sera prise en compte.

#### **Art. 9 : Connexion et utilisation**

L'association Trans-Forme décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

#### **Art. 10 : Convention de Preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de l'association Trans-Forme ont force probante dans tout litige eu égard aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatifs au jeu.

#### **Art. 11 : Attribution de compétence**

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire. Le site est accessible depuis de nombreux pays dans le monde dont la France. Chacun de ces pays pouvant avoir des lois qui diffèrent des lois françaises, les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout litige entre les parties relève de la compétence exclusive du tribunal de Grande Instance de ville de Paris.

#### **Art. 12 : Informatique et libertés**

Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est précisé que les informations communiquées par les participants seront conservées dans un fichier informatisé appartenant à l'association organisatrice. Les données nominatives seront uniquement utilisées pour les besoins du jeu « Le Quiz du Coeur » organisé par Trans-Forme, qui s'interdit en conséquence de transmettre tout ou une partie de ces données nominatives. Par ailleurs, tout participant possède un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant qu'il pourra exercer auprès de Trans-Forme :

**TRANS-FORME**  
**Grand Jeu QUIZ du COEUR**  
**66, boulevard Diderot**  
**75012 Paris**